

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DA COSTA. DAUMONT. DELPECH. GUITARD. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes POUJADE (pouvoir à M. DELPECH). CASTAING (pouvoir à M. VERDELET). M. LENORMAND (pouvoir à M. VILA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANTALOUBE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des présents. Il fait voter le huis-clos de la séance, justifiant celui-ci par les règles sanitaires, qui est approuvé à l'unanimité des présents.

M. DELPECH, Maire sortant, prononce le discours suivant :

Nous allons vivre ce soir, de par le contexte actuel, un épisode un peu particulier, dans une configuration et un cadre quelque peu insolite ; mais surtout nous allons vivre un moment éminemment important pour vous certes qui êtes désormais des élus investis et décisionnaires, mais également pour la commune de Gratentour qui va évoluer au rythme de nos actions et de nos engagements. A cet instant, j'ouvre la séance en tant que maire sortant et je m'exprime en tant que maire sortant car il ne m'appartient pas, selon le protocole établi, de lancer officiellement ce premier conseil Et donc, en préambule, avant conseil, je souhaiterais vous remercier naturellement pour votre présence à tous, compte tenu de cette crise sanitaire qui nous impacte si durement à tous.

Si les effets de cette pandémie n'ont pas été jugés suffisamment graves par nos gouvernants (et autres politiques d'ailleurs) pour surseoir au scrutin du 15 mars, ils n'ont évidemment pas pu permettre, une semaine plus tard, ni l'installation des conseils élus ni la mise en place du second tour des conseils non élus. De fait, c'est plus de deux mois après, le 18 mai, que nous sommes déclarés officiellement en fonction et c'est plus de deux mois après que nous nous retrouvons donc pour siéger à ce premier conseil municipal.

Avant toutes choses, je veux dire que je regrette et réprouve même fortement l'obligation qui nous a été faite, d'organiser les élections municipales à la date du 15 mars en sachant fort bien, de manière très prévisible, que ce moment citoyen, capital pour une commune, ne pourrait s'effectuer que dans l'insouciance notoire des règles sanitaires certes mais aussi, plus grave, par une fragilisation et une déficience des règles démocratiques en écartant sciemment du vote, une certaine catégorie de population et je pense notamment aux personnes âgées ou à risques... ; qui preuve en est, se sont aussitôt excusées, en nombre le lendemain pour justifier leur absence.

Cette décision induit aujourd'hui une cérémonie d'installation réduite à sa plus simple expression même si j'ai imposé la présence de tous les élus, ce qui me semblait l'exigence la plus élémentaire ; en lieu et place du recours aux pouvoirs prévus. Elle suscite aussi, de fait, naturellement une réelle frustration de la part des élus partants qui auraient mérités une sortie plus brillante, plus élégante eu égard au travail considérable effectué pendant ce mandat, voire plusieurs mandats de la part également des nouveaux élus, vous-mêmes qui souhaitiez sans doute une prise de fonction plus structurée et plus solennelle mais aussi de la part de la population qui, nombreuse, tous les six ans, prend plaisir à partager ces moments conviviaux avec nous et à échanger sur la vie locale.

C'est la raison pour laquelle (et je l'ai évoqué avec la plupart d'entre vous), je pense organiser, après l'été ou vers la fin de l'année, dès que les contraintes sanitaires seront allégées, une manifestation :

- qui reprendrait sommairement mais publiquement cette cérémonie,
- qui permettrait, comme il se doit en début de mandat, d'informer la population sur les grands axes et orientations de notre politique locale pour les six années à venir (comme un 1er ministre sur la politique nationale)
- qui serait aussi le support d'une présentation officielle du nouveau conseil et
- qui associerait les anciens dans des remerciements ô combien légitimes ;

.../...

Une manifestation qui pourrait éventuellement aussi être couplée avec un hommage à tous ceux, nombreux, qui nous ont soutenus dans la présente gestion de crise, voire couplé également avec les traditionnels vœux à la population en fin d'année.

Cependant, malgré les circonstances particulières de ce 15 mars que je viens d'évoquer, cette date reste le moment clé pour nous tous, le moment où nous sommes entrés de plein pied comme des acteurs vitaux de la vie publique puisque nous avons été élus et même confortablement élu....

Confortablement élu parce que, comme il y a six ans, et pour la deuxième fois consécutive, Gratentour s'est trouvé confronté à la candidature unique, avec peut-être comme raisons, entre autres, la satisfaction d'une gestion communale appréciée mais une configuration de candidature unique de plus en plus rare, (7 communes uniquement sur les 37 de la Métropole) et d'autant plus rare cette fois-ci, que de très vives tensions ont animées les débats dans de nombreuses communes

Alors, quelques mots sur la candidature unique. Une situation apparemment enviable mais pas nécessairement idéale car l'absence de risque électoral génère souvent l'abstention par un déficit de mobilisation ou une tendance à sanctionner telle ou telle personne par un vote blanc ou nul. Et de fait, à la lumière de ce constat, ajouté à cela la crise sanitaire, très prégnante et violente, nous pouvons effectivement être très satisfait de ce résultat puisque les Gratentourais se sont exprimés à plus de 40 %, la commune la plus participative avec Flourens dans cette configuration à une seule liste

Une belle démarche citoyenne marquée du sceau d'une expression démocratique essentielle pour notre République qui est souvent fragilisée voire affaiblie par un vif rejet des acteurs de la vie politique et je crois donc que, compte tenu des circonstances, il s'agit là, localement, d'un vrai message d'encouragement à notre engagement à tous et d'une légitimité reconnue, à mettre en œuvre notre programme.

Mais, aujourd'hui, au-delà de ces analyses de scrutin, national et local que je viens de souligner de manière très synthétique ; et en élus que nous sommes ; responsables et respectueux des règles de notre pays, nous devons nous conformer naturellement à la loi et nous nous rassemblons donc, pour ce premier conseil, selon les contraintes sanitaires édictées en haut lieu... et qui, pour Gratentour, correspondent à un huit clos dans ce dojo de la salle de sport.

Pour ce conseil municipal, les textes régissent de manière très stricte l'organisation de cette élection avec des procédures imposées (ouverture de séance par le doyen, vote à bulletin secret, scrutin de liste pour les adjoints, remise de l'écharpe....)

Mais aussi un ordre du jour précis qui doit comprendre conformément à votre convocation

- *l'élection du Maire,*
- *La lecture de la charte de l'élu local,*
- *le choix du nombre d'adjoints,*
- *L'élection des Adjoints,*
- *La désignation des conseillers délégués,*
- *Le vote des indemnités des élus,*
- *L'élection des membres du CCAS,*
- *Des délibérations auxquelles j'ai ajouté certains points urgents à traiter dont vous avez pu prendre connaissance sur votre convocation.*

Maintenant, je vais passer la main puisque le protocole lié à cette installation prévoit que, et je cite « les fonctions de président de la séance sont assurées par le doyen d'âge des conseillers titulaires nouvellement élus et que dans un second temps, une fois l'élection du nouveau maire acquise, et donc dès la proclamation du résultat de l'élection, c'est au maire nouvellement élu de présider le reste de la séance, celui-ci devenant maître de l'ordre du jour. »

.../...

C'était donc les derniers mots d'un maire sortant, après six années d'exercice, un maire sortant qui a vécu encore une belle aventure tonique, pleine d'enseignements et qui quitte ses fonctions en jetant un regard bienveillant et reconnaissant sur le passé et plein d'espoir et d'enthousiasme sur le futur et donc, je donne la parole à notre aîné à tous, M. Dominique AGOSTI.

Après avoir formalisé l'appel des élus au Conseil Municipal, M. DELPECH déclare le nouveau conseil installé et cède sa place à M. Dominique AGOSTI.

.../...

1/ ELECTION DU MAIRE

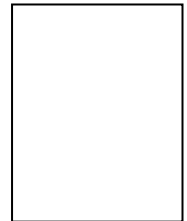
ELECTION DU MAIRE

La séance s'ouvre sous la présidence de Monsieur Dominique AGOSTI, doyen d'âge. Ce dernier donne lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, et invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Une candidature se déclare : Monsieur Patrick DELPECH.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	0
Reste : pour le nombre des suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14



A obtenu :

Monsieur Patrick DELPECH, 27 voix.

Monsieur Patrick DELPECH ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire. Le doyen d'âge lui cède sa place.

- ARRIVEE DE Mme CASTAING -

En tant que nouveau Maire élu, M. DELPECH prend de nouveau la parole.

Le résultat de ce vote n'est évidemment pas totalement une surprise mais je tiens néanmoins à vous assurer que je suis très sensible et très touché par la marque de confiance que vous venez de me témoigner. Un vote qui cible à terme 37 années d'élu et 14 ans de maire et donc de nombreux sentiments à l'instant présent.

De la joie évidemment d'avoir été désigné, à la fois par les Gratentourais le 15 mars et maintenant par vous, nouveaux élus ; pour six années de la reconnaissance envers toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné et soutenu, parfois même au cours de situations périlleuses. De l'humilité aussi face à cette tâche colossale et tellement exigeante qui m'attend.

Mais aussi, curieusement toujours un peu d'émotion que j'ai aussitôt éprouvée lors du résultat unanime du vote dans l'urne tout à l'heure mais aussi lors de la remise une nouvelle fois de l'écharpe tricolore, un symbole fort de notre République, et donc, si on pourrait penser qu'un sixième mandat puissent altérer ce sentiment. En fait, je peux vous certifier qu'il n'en est rien

Aujourd'hui, je suis donc depuis quelques minutes, le maire de Gratentour et, en disant cette phrase, je ne peux oublier tous ceux ou celles qui ont été à mes côtés et qui sont aussi, naturellement les acteurs de cette réussite.

.../...

Cette élection, je la dois naturellement à tous les Gratentourois, je leur en ferai part lors de la séance publique. Des Gratentourois qui, d'une part, avant cette échéance, m'ont encouragé à poursuivre ma mission. Et d'autre part, lors du scrutin, m'ont apporté leurs suffrages, et ainsi adhéré et consenti pleinement à nos propositions et, de manière générale, à notre programme

Cette élection, je la dois aussi à la nouvelle équipe ; à vous tous, de par tout le travail préalable d'installation et d'intégration que nous avons déjà effectué ensemble. Et c'est loin d'être fini, de par votre nouvelle dynamique amenée au sein de l'équipe et votre nouveau regard affûté et novateur; de par aussi l'image, votre image d'acteur local motivé et déterminé que vous véhiculez dans notre commune.

Et puis, cette élection, je la dois bien évidemment à tous les élus de l'ancien conseil municipal car le renouvellement d'un maire en place, est toujours lié à la qualité d'un bilan. Tout au long de cette mandature, ils m'ont accompagné jusqu'au bout, avec beaucoup d'énergie, de compétence et mieux encore, beaucoup de loyauté, de fidélité et une confiance totale illustrée d'ailleurs par l'adoption de 99,6 % des plus de 500 délibérations proposées dont 97% à l'unanimité. Des chiffres révélateurs de la cohésion indispensable et exceptionnelle de ce groupe.

.../...

Certes, ma candidature a été longue à se dessiner car vous le savez, ce n'était pas ma position ni ma volonté initiale notamment par l'impact considérable qu'une telle mission génère sur la vie familiale, voire naturellement personnelle. Et justement, ces hésitations étaient dues au fait que je suis intimement persuadé qu'une telle fonction, qui est désormais un vrai métier, ne peut se pratiquer que par un total investissement, un engagement sans faille, un don de soi très fort. Et aujourd'hui, je peux affirmer que je suis prêt à assumer cette mission, bien conscient qu'elle induit à la fois une responsabilité considérable et un combat de tous les instants.

Cette mission, je l'exercerai, comme précédemment avec passion car si la fonction d'élu peut parfois être ingrate, contraignante, elle est par ailleurs exaltante, et o combien enrichissante. Je l'exercerai aussi en toute simplicité avec cependant le souci permanent de mettre mes savoirs, mes compétences et sans doute mon expérience au service de tous. Je l'exercerai ensuite, guidé par un profond attachement à ma commune qui m'a accueilli en 1981 et au sein de laquelle je me suis aussitôt intégré dans le domaine associatif puis municipal. Je l'exercerai enfin, avec force, pour tous ceux qui, dans les mois qui ont précédé, m'ont incité et décidé finalement à poursuivre ma mission.

Je suis conscient naturellement de la tâche considérable qui m'incombe et de mes devoirs envers tous les citoyens. Mais, cette tâche, naturellement, je ne pourrai l'accomplir qu'avec votre soutien, le soutien de l'équipe que nous formons désormais, une équipe de qualité que je suis fier de mener.

Ce groupe renouvelé à 50 % allie expérience et nouvelle dynamique puisque composé de 13 anciens élus chevronnés et rompus aux joutes municipales et complété par 14 autres personnes contactées et choisies pour leurs compétences, leurs disponibilités, leur enthousiasme ; mais également, et c'est vraiment capital pour la vie de notre groupe, pour leur état d'esprit car, au-delà des qualités individuelles de chacun, il m'est apparu absolument incontournable de capitaliser sur le savoir-être tout autant que sur le savoir-faire et, de fait, privilégier la complicité, l'unité et l'harmonie d'une équipe, condition première pour valoriser le travail de groupe et la notion de collectif.

Mais, aujourd'hui, vis-à-vis de ce groupe, je me suis fixé un objectif majeur. Je l'ai dit et je le répète : il s'agit là de mon dernier mandat. Et dès lors, préparer une nouvelle équipe pour les prochaines échéances de 2026 doit faire partie intégrante de ma mission sur la prochaine mandature afin de conforter les orientations choisies et la continuité de l'action publique que j'ai soutenue. Ces dernières années, j'ai beaucoup travaillé et de fait, je me suis totalement focalisé sur ma fonction sans suffisamment peut-être préparer l'avenir et la transition...sans doute une petite erreur que je ne renouvellerai pas. Le vécu du mandat précédent m'a octroyé un vrai héritage, un héritage qui nous permet de bénéficier d'une base solide, de solides fondations sur lesquelles, nous pouvons et nous devons nous appuyer pour exercer ce nouveau mandat et donc fortifier les dynamiques déjà engagées et naturellement les développer au gré des besoins nouveaux objectifs.

.../...

Vous l'avez compris : 27 personnes unies par des projets communs, unies par une volonté de servir les autres, unies par un indicible attachement à leur village. Mais ne nous leurrions pas ; ensemble pendant 6 ans reste un vrai challenge que nous relèverons de la même manière que nous l'avons fait lors du précédent mandat. La réussite dépend de notre comportement à tous, de notre écoute mutuelle, de nos concessions parfois. Mais je sais maintenant que je peux compter sur vous, et quant à moi, je ferai naturellement mon possible pour être digne de votre confiance et de celle des Gratentouais.

2/ FIXATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

CREATION DE SIX POSTES DE MAIRES-ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints.

Monsieur le Maire propose néanmoins la création de six postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, la création de six postes de Maires-Adjoints.

3/ ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS / CAS DES CONSEILLERS DELEGUES

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, appelle aux candidatures de listes de six adjoints, devant comporter trois hommes et trois femmes afin de respecter les règles de parité.

Une candidature de liste est enregistrée, composée de :

- **1^{er} adjoint : Dominique AGOSTI.**
- **2^{ème} adjoint : Claudine ESTEVEZ.**
- **3^{ème} adjoint : Marc SAURIN.**
- **4^{ème} adjoint : Elisabeth DEMAISON.**
- **5^{ème} adjoint : Alain CAMBOU.**
- **6^{ème} adjoint : Jeanne NEVETON-SANTAELLA.**

Il est procédé aux votes. La liste menée par Monsieur AGOSTI obtient **27 voix**. Ses membres sont donc proclamés adjoints dans l'ordre indiqué ci-dessus.

M. le Maire salue les nouveaux adjoints élus et fait part de son intention de nommer des conseillers municipaux délégués. Il prend de nouveau la parole :

A ce moment du conseil, et ce sera ma dernière intervention sur cette partie « élection », je viens de clore la liste des élus, et l'équipe est définitivement installée. L'équipe enfin est désormais formée et en ordre de bataille. Je dis bataille car l'exercice de la fonction d'élu est toujours un combat....un combat au service du citoyen.

Lors du précédent mandat, nous avons lutté pour faire face à des situations imprévues, soudaines et très punitives avec le sinistre de l'école, la baisse des dotations de l'Etat, la suppression des emplois aidés. Et malgré cela, nous sommes parvenus à restituer un bilan très positif tant en terme de fonctionnement ou une gestion de rigueur nous a permis un équilibre pas toujours évident, qu'en terme d'investissement avec plus de 15 millions d'engagés et réalisés.

.../...

Le mandat à venir sera, n'en doutons pas, tout aussi difficile et nous le réussirons, mais nous le réussirons tous ensemble avec l'équipe au sens large du terme ; c'est-à-dire, les élus et les agents, des agents de grande qualité

En ce qui me concerne, je m'y engage en restant un maire humain, juste, dans le respect, le dialogue et l'écoute de chacun ; mais aussi un maire déterminé, exigeant souvent (ceux qui me connaissent bien le savent) avec des idées parfois bien ancrées, une méthode de travail éprouvée.

Alors, rien n'est jamais parfait, et l'expérience de ce mandat m'amènera d'évidence, à procéder à quelques ajustements, à analyser certaines pistes pour une meilleure efficacité et un meilleur rendu du service public qui doit être notre objectif majeur.

Les actions que nous aurons à mener seront donc multiples, elles devront aussi être exemplaires compte tenu du contexte actuel et de notre société souvent en perte de repère

En effet, de nos jours, la perte de confiance en nos institutions, le manque de crédibilité octroyé à notre classe politique au sens large, sont fortes et bien réelles et on ne peut que le regretter.

La commune, elle, est reconnue comme la cellule de base de notre République et l'instance la plus respectée et la plus proche des citoyens qui se retrouvent dans cette structure.

Dès lors, je considère que pour nous, les maires et les élus, il est de notre responsabilité en tous lieux et en tous temps de renvoyer l'image d'une commune attachée à ses valeurs de solidarité, de probité, de tolérance, de proximité, de transparence, une commune saine, digne au sein de laquelle les administrés se reconnaîtront, s'identifieront et apporteront ainsi leur contribution

Même si cette tâche s'avère redoutable, elle s'inscrit dans la perspective d'un défi noble et exaltant qui doit s'imposer à nous, afin de répondre avec efficacité et justice aux enjeux de demain.

4/ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le montant des indemnités du Maire et des conseillers municipaux est fixé respectivement par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il accorde une indemnisation aux Maires et adjoints proportionnelle à la population de la commune, exprimée en pourcentage de l'indice sommital (actuellement, indice brut 1027) de la grille de rémunération de fonction publique territoriale. Pour une commune comme Gratentour, le montant maximum est de 55 % pour le Maire et de 22 % pour (huit 8) Adjoints. Toutefois, une partie de la rémunération des Adjoints peut être attribuée à des conseillers municipaux délégués. Il est donc proposé de fixer la rémunération de l'équipe municipale comme suit, à compter du 1^{er} juin 2020 et jusqu'à nouvel ordre :

Selon art. L2123-23 (Maire) et L 2123-24 (Adjoints) du CGCT : Maxi 55 % Maire et 22 % pour 8 Adjoints

Indice sommital annuel au 1er janvier 2019 (IB 1027 -> IM 830): 45 672,7592 €

NOM - Prénom	Statut / Résumé des délégations	% de l'IB 1027	Indemnité Mensuelle Brute	Indemnité Annuelle Brute
Delpech Patrick	Maire	55.00 %	2 139.17	25 670.02
Agosti Dominique	1 ^{er} adjoint – Urbanisme, Travaux, Voirie, Réseaux	21.50 %	836.22	10 034.64
Estevez Claudine	2 ^{ème} adjoint – Action sociale, Emploi, Logement, Solidarité	21.00 %	816.77	9 801.28
Saurin Marc	3 ^{ème} adjoint – Communication, Culture, Démocratie locale	20.50 %	797.33	9 567.92
Demaison Elisabeth	4 ^{ème} adjoint – Scolaire, Périscolaire, Jeunesse, Petite enfance, PPMS	20.50 %	797.33	9 567.92
Cambou Alain	5 ^{ème} adjoint – Environnement, Dvpt durable, Numérique, Café municipal	20.50 %	797.33	9 567.92
Neveton-Santaella Jeanne	6 ^{ème} adjoint – Transport, Qualité de l'air, Sécurité incendie	20.50 %	797.33	9 567.92
Verdelet Frédéric	Conseiller délégué – Développement économique, Marché	8.00 %	311.15	3 733.82
Guitard Christian	Conseiller délégué – Associations, Sport, Animations café municipal	8.00 %	311.15	3 733.82
Marguerès Cathy	Conseiller délégué – Manifestations municipales, gestion des salles	8.00 %	311.15	3 733.82
Lenormand Benjamin	Conseiller délégué – Déchets, Gestion de l'eau (GEMAPI)	8.00 %	311.15	3 733.82
Vila Bruno	Conseiller délégué – Réceptions, cérémonies, logistique	8.00 %	311.15	3 733.82

Moyenne sur enveloppe du maxi de 8 adjoints (limite 22 %) : 20.56 % TOTAL : 8 537.23 102 446.71

.../...

5/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et conformément à l'article L 123-6 (chapitre III, section 2) du code de l'action sociale et des familles (annexe à l'ordonnance n° 2000-1249 du 21 décembre 2000, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En conséquence, il propose de fixer le nombre des membres au conseil d'administration du C.C.A.S. à douze (12) (six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées et les associations familiales). Il a ensuite invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de six délégués. Après appel à candidatures, la liste suivante est élue par **27 suffrages** :

- Mme ESTEVEZ Claudine.
- Mme DEMAISON Elisabeth.
- Mme CHAY Michèle.
- Mme FORT-PUJOL Corinne.
- Mme RAYNAUD Nathalie.
- Mme DUCHAYNE Pascale.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Avance sur la subvention versée à l'association « Les Diablotins », gérant la crèche multi-accueil de Gratentour

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal, dans sa séance du 12 mars 2020, a voté le budget 2020 de la commune de Gratentour. Ce budget prévoyait une somme de 151 000 € destiné aux subventions pour les associations, mais la répartition de cette somme entre les diverses associations a été reportée à un prochain conseil municipal.

La crise sanitaire a bouleversé tout le calendrier municipal tout comme a amené la fermeture de la plupart des associations sportives et culturelles de la commune, ce qui induit à une possibilité de réduction des sommes normalement allouées à ces associations. Cette question fera l'objet d'une délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour du premier conseil municipal postérieur à l'élection du Maire, prévu au mois de juin.

Il est cependant une association, gérant un service public communal, dont le versement de la subvention devient urgent car celle-ci connaît des problèmes de trésorerie. La crèche multi-accueil « Les Diablotins », créée en 1989, reçoit chaque année la plus importante des subventions versées par la commune, et qui en 2019 se montait à 73 470 €. Sans préjuger de la décision du conseil municipal du mois de juin, il est proposé une délibération visant à autoriser le Maire à verser une avance de subvention de 30 000 € à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, autorise son maire à verser à la crèche multi-accueil « Les Diablotins » une avance de subvention d'un montant de 30 000 €.

b) Création d'un poste d'ASVP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre service de police municipale comporte actuellement deux agents figurant dans le cadre d'emploi des agents de police municipale, plus une salariée, sous contrat, exerçant la fonction d'Agent de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP). Les ASVP, qui ne font effectivement pas partie du cadre d'emploi des agents de police municipale, ne sont pas armés, et sont appelés à exercer des missions limitées de police sur la voie publique. Ils doivent obligatoirement être, à la demande du Maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés par le juge du tribunal judiciaire.

.../...

Le contrat de notre agent effectuant la tâche d'ASVP se terminant, Monsieur le Maire propose d'engager celui-ci sous le statut d'adjoint administratif au 1^{er} août prochain. Pour se faire, il est nécessaire qu'un poste d'adjoint administratif soit ouvert au sein de l'effectif du personnel communal pour que, compte tenu du délai légal de publicité de deux mois, il puisse être pourvu à la date précitée.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, autorise son maire à ouvrir un poste d'adjoint administratif.

c) Régularisation sur avantage en nature - Fourniture de repas aux personnels du centre de loisirs et de la cantine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents du pôle animation de la Mairie de Gratentour bénéficient d'un repas qui leur est fourni gratuitement. La législation prévoit cette possibilité en cas de nécessité absolue de service, lorsque les agents encadrent des enfants au moment du repas et mangent en même temps qu'eux.

Il s'avère que nos agents, tout comme notre personnel de cantine, prend ses repas avant que ne mangent les enfants pour être pleinement disponibles à cet instant. De ce fait, selon la « jurisprudence » opérée par l'URSSAF, ces repas s'assimileraient à un avantage en nature soumis à cotisation de la part de la Mairie. Les avantages en nature sont soumis (98,25%) à la CSG (contribution sociale généralisée) et à la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) et sont imposables. Ces avantages sont évalués en euros, selon les montants forfaitaires qui sont revalorisés le 1^{er} janvier de chaque année, suivant l'évolution des prix à la consommation des ménages. A titre indicatif, au 1^{er} janvier 2020, le montant forfaitaire de l'avantage en nature « repas » notifié par l'URSSAF est de 4,90 € par repas.

Afin de régulariser et légaliser cette situation, il est proposé d'autoriser l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel titulaire et non titulaire des services « Centre de Loisirs » et « Restauration » et d'autoriser le Maire à signer tout document correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 27 voix pour**, donne un avis favorable à l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel titulaire et non titulaire des services « Centre de Loisirs » et « Restauration » et autorise son Maire à signer tout document correspondant.

- FIN DE LA SEANCE -